

PRESENTS : M. PINEY Henri, M. CHANEL Michel, Mme DONZE Dominique, M. FOURNIER Ernest, Mme ALLAINGUILLAUME Muriel, M. BARBIER Michel, M. ALLIOD Patrick, M. ASSENARRE Louis, M. CHAUMONT Éric, M. DEQUENNE Bernard, Mme JOUANNET Martine, Mme MALLOT Birgid, M. MASSON Raymond, Mme PEREZ Dominique, M. REYNES Xavier, M. SONNEMANN Florian.

EXCUSES : Mme VUILLEMET Reine pouvoir à M. BARBIER Michel, M. VUAILLET Roland

M. MASSON Raymond a été élu secrétaire de séance.

M. le Maire informe les conseillers qu'un point sera rajouté à l'ordre du jour : « Motions pour la sauvegarde de la compensation franco-genevoise au taux de 24% pour le département de l'Ain ».

I – GESTION GARDERIE PERISCOLAIRE – PRESENTATION RAPPORT FAMILLES RURALES – ANNEE 2011

M. le Maire présente M. MOREIRA, coordonnateur pour l'association Familles Rurales, gestionnaire de la garderie périscolaire. Ce dernier va procéder à la présentation du bilan d'activité et financier de la garderie pour la période de janvier à décembre 2011. La parole est laissée à M. MOREIRA.

20H05 : Suspension de la séance.

20H50 : Reprise de la séance.

M. le Maire synthétise les propos tenus. Il rappelle que ce bilan est le troisième depuis la signature de la convention de gestion, cette dernière arrivant à son terme au mois d'août 2012, une prolongation jusqu'à la fin de l'année 2012 sera, par ailleurs, proposée pour permettre de travailler un nouveau contrat pour la période 2013/2015. Il fait remarquer que l'évolution par rapport à l'année 2012 est due à l'ouverture du centre pendant les vacances de Toussaint. Le coût annuel pour la commune s'élève à environ 20 000 € pour la commune, subvention C.A.F. déduite.

M. le Maire fait remarquer qu'un fort turn-over existe ce qui rend difficile la gestion du centre. Il rappelle aussi que les tarifs n'ont pas évolué depuis 2008 et qu'une réflexion mérite d'être menée tout en ne pénalisant pas les tranches les plus défavorisées.

Il demande aux Conseillers de prendre acte de cette présentation.

Le Conseil Municipal, à l'Unanimité, prend acte que la commune doit verser une subvention d'équilibre pour l'année 2011 s'élevant à 17 971.97 €, à laquelle doit être retranché un reliquat de trop perçu par Familles Rurales au titre de 2010 qui s'élève à 13 314.63 €. La subvention d'équilibre s'établit donc pour 2011 à 4 657.34€.

II – GESTION GARDERIE PERISCOLAIRE – ANNEXE A LA CONVENTION DE GESTION – ANNEE 2012

Madame DONZE présente aux conseillers le projet d'annexe à la convention d'accueil de loisirs et périscolaire à passer avec l'association Familles Rurales Enfance et Jeunesse.

Cette annexe a pour objet de compléter la convention confiant à cette association une mission de gestion et d'animation de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement de la commune.

Pour cette mission, la commune versera à l'Association des honoraires s'élevant, pour 2012, à 5 000 € T.T.C. Cette somme est complétée par une subvention d'équilibre. Pour l'année 2012, cette dernière est évaluée à 39 000 € T.T.C.

Cette annexe prend effet du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012.

Le Conseil Municipal, à l'Unanimité, accepte cette annexe.

Reprise de l'ordre du jour après la présentation réalisée par l'association Familles Rurales

Le compte rendu de la réunion du 09 février 2012 est présenté. Mme DONZE fait remarquer que la couleur des potelets reste à définir. Cette remarque prise en considération, le compte rendu **EST ADOPTE** à l'Unanimité.

Les factures du mois de février sont examinées.

M. DEQUENNE s'interroge sur la facture e-magnus, il lui est répondu qu'il s'agit du coût pour la licence et la formation des agents sur ces logiciels. M. ASSENARRE s'interroge sur les factures de transport par ambulances qui auparavant étaient regroupées. Il lui est répondu que ces factures sont payées au fil de l'eau.

M. le Maire présente les devis qu'il a signés depuis le dernier conseil : fourniture et pose d'une porte d'entrée en aluminium pour la Baguette magique et pour la bibliothèque pour 6 896.67 € H.T., réglage d'un trottoir pour 6 350 € H.T., fourniture d'un sol spécial pour les douches du relais crozati pour 579.50 € H.T par douche, réparation du sol des douches du relais crozati pour 1 450 € H.T., restauration de la bannière des sapeurs-pompiers pour 5 148 € H.T.

III – BUDGETS PRIMITIFS 2012

M. Chanel présente les propositions de budgets qui ont été préparés dans l'objectif d'une diminution des frais de fonctionnement de l'ordre de 10%.

21h10 : arrivée de M. SONNEMANN Florian

Le Conseil Municipal, ADOPTE à l'Unanimité le **budget général**,

Fonctionnement :	Dépenses	1 657 645 €
	Recettes	1 657 645 €
Investissement :	Dépenses	3 520 830 €
	Recettes	3 520 830 €

BUDGET BOIS :

Fonctionnement :	Dépenses	40 000 €
	Recettes	40 000 €
Investissement :	Dépenses	11 510 €
	Recettes	11 510 €

Adopté à l'unanimité.

BUDGET VTT

Fonctionnement : Dépenses	45 950 €
Recettes	45 950 €
Investissement : Dépenses	23 250 €
Recettes	23 250 €

Adopté par 16 voix pour et 1 abstention (M. ALLIOD)

BUDGET VIE CHATELME

Budget voté à 0 en Fonctionnement et en Investissement

Adopté à l'Unanimité.

BUDGET FONTAINE SUCREE

Fonctionnement : Dépenses	513 770.70 €
Recettes	513 770.70 €
Investissement : Dépenses	295 770.70 €
Recettes	295 770.70 €

Adopté à l'Unanimité.

IV – ADHESION A.N.E.M.

M. le Maire explique à l'Assemblée que la commune étant située en zone de montagne, elle peut adhérer à l'Association Nationale des Elus de la Montagne (A.N.E.M.). Cette association a pour objet de représenter les collectivités de montagne auprès des pouvoirs publics, pour obtenir la mise en œuvre d'une politique de développement de ces régions, comme l'engagement en a été pris dans la loi Montagne. La cotisation comprend une cotisation de base de 17,68 € et une cotisation par habitant auxquelles s'ajoute une cotisation par résidence secondaire.

Le Conseil, à l'Unanimité accepte d'adhérer à l'A.N.E.M.

V – PRIME APPRENTIE

M. le Maire rappelle au Conseil qu'une apprentie est en formation depuis septembre 2010. Dans ce cadre, et comme il est de coutume quand il y a pleine satisfaction pour le travail effectué, il propose de lui accorder une prime de 500 €.

Il demande à Mme DONZE d'entreprendre les démarches nécessaires pour continuer avec un(e) apprenti(e) auprès des A.T.S.E.M., l'apprentie actuelle terminant son contrat d'apprentissage à la fin du mois d'août de cette l'année.

Le Conseil, à l'Unanimité, accepte cette prime exceptionnelle et soutien le maintien de l'action d'apprentissage entamée avec les A.T.S.E.M.

VI – MAJORATION DE 30% DES DROITS A CONSTRUIRE – REFUS DE L'APPLICATION DE CE PRINCIPE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

M. le Maire revient sur le projet de loi que le gouvernement a présenté à l'Assemblée Nationale visant à la majoration des droits à construire. Ce texte introduit des dispositions de nature à faciliter la construction de nouveaux logements et l'agrandissement de logements existants en majorant de 30% les droits à construire qui résultent de l'application des règles des plans d'occupation des sols (P.O.S.) afférentes au gabarit, à la hauteur, à l'emprise au sol et au coefficient d'occupation des sols. Afin de garantir le respect du principe de libre administration des collectivités locales, le projet de loi prévoit la possibilité pour une commune de s'opposer, par une délibération expresse, à l'entrée en vigueur automatique de la mesure. Dans le contexte très particulier du Pays de Gex, M. le Maire propose au Conseil de renoncer à appliquer cette majoration des droits à construire proposée par le projet de loi en date du 08 février 2012, qui est de plus contraire à l'esprit du plan local d'urbanisme en cours de réalisation.

Le Conseil, à l'Unanimité, valide cette proposition.

VII – VENTE D'UNE PARCELLE COMMUNALE – M. DUCRET

M. le Maire donne lecture aux conseillers d'un courrier de M. DUCRET Didier, résident au 52 impasse de la fruitière, qui sollicite la commune pour acquérir la parcelle communale N° 1 720 section C d'une superficie de 8 m². Des discussions s'engagent sur le prix du m² à fixer pour cette vente et sur les frais, d'acte notamment, qui doivent être pris en charge par M. DUCRET.

M. FOURNIER fait part de son désaccord sur un prix de 50 € le m² qu'il ne trouve pas assez élevé pour du terrain classé en zone U.

Après débat, les conseillers acceptent le principe de cette vente dont le coût reste à négocier avec M. DUCRET.

VIII – CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE AU PROFIT DE MME PERRIER – PARCELLE CADASTREE SECTION B N°516

Pour desservir les parcelles cadastrées section B N°514 et N°517 appartenant à Mme PERRIER Delphine, une servitude doit être établie sur une partie de la parcelle cadastrée section B N°516 appartenant à la commune.

M. le Maire propose donc à l'Assemblée d'autoriser la constitution d'une servitude de passage, sans versement d'indemnité, sur la parcelle cadastrée section B N°516, d'une largeur de 4.06 mètres.

Le Conseil, à l'Unanimité, accepte la constitution d'une servitude de passage sur la parcelle cadastrée section B N°516.

IX – EXTENSION DU BÂTIMENT DE LA « BAGUETTE MAGIQUE » - DEMANDE DE SUBVENTION FISAC AU TITRE DE L'AMELIORATION D'UN COMMERCE DE PROXIMITE

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la « Baguette Magique », une subvention au titre du Fonds d'Intervention pour les services, l'Artisanat et le Commerce (F.I.S.A.C.) peut être obtenue à hauteur de 30% de la dépense subventionnable avec un minimum de 10 000 € de dépense. M. le Maire propose aux conseillers de l'autoriser à déposer cette demande. A l'Unanimité le Conseil accepte.

X – TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA ROUTE DE LA TELECABINE – ACQUISITIONS DE TERRAINS – COPROPRIETE LOTISSEMENT LA CHATAIGNERAIE ET M. ET MME JOZ-ROLLAND

Pour permettre de réaliser la phase 2 des travaux d'aménagement de la route de la Télécabine, l'acquisition de terrain le long de cette voie est nécessaire.

L'acquisition de 311 m² de la parcelle cadastrée section C N° 1352 appartenant à la copropriété du lotissement « La Chataigneraie » et de 12 m² de la parcelle cadastrée section C N° 1346 appartenant à M. et Mme JOZ-ROLLAND est nécessaire.

M. le Maire fait part aux conseillers de l'accord de l'ensemble des propriétaires, seul le prix reste à définir. Une discussion s'engage

sur ce montant. Le Conseil mandate M. le Maire pour négocier au meilleur coût ces acquisitions de terrains.

XI – TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA ROUTE DE LA TELECABINE – VENTE DE TERRAINS – M. CRITIN

M. le Maire rappelle que le trottoir va être aménagé sur la partie gauche de la route de la Télécabine en descendant. Après piquetage sur place, le maître d'œuvre de l'opération s'est aperçu que les bordures étaient positionnées à 80 cm de la sortie de M. CRITIN, ceci posant de sérieuses questions sur la sécurité de l'accès de M. CRITIN à sa propriété. Pour éviter tout accident, M. le Maire propose de céder à M. CRITIN une bande de terrain communal d'environ 100 m² pour lui permettre de créer un autre accès plus sécurisé.

L'aspect sécurité ne soulevant pas d'interrogation, un débat s'engage sur le prix de vente de ce terrain.

Le Conseil mandate M. le Maire pour négocier au meilleur coût cette vente.

XII – SALLE DE ROSSILLON – FIXATION TARIF DE LOCATION

M. le Maire fait état de demandes récurrentes d'utilisation de la salle de Rossillon par des non-associatifs, dont des syndics gérant des lotissements sur la commune.

M. le Maire propose aux conseillers de fixer le tarif de location de cette salle à 100 €.

Mme DONZE fait remarquer que cette salle a été construite par le CERN pour le football, cette salle est utilisée par les différentes associations de la commune avec une grande souplesse qu'il serait dommageable de perdre en s'engageant dans des locations.

M. DEQUENNE fait remarquer que le seul tarif de la location est assez dissuasif pour éviter la remise en cause du fonctionnement actuel par de nombreuses locations.

A l'unanimité, le Conseil valide le tarif de 100 €.

XIII – CENTRE SPORTIF INTERCOMMUNAL – POINT DE SITUATION.

M. le Maire informe l'Assemblée des dernières évolutions de ce dossier pour lequel Monsieur le Préfet de l'Ain ne serait plus opposé à la création d'un syndicat intercommunal à vocation unique (S.I.V.U.), une réponse sera apportée lors de la réunion du 13 mars à venir avec Monsieur le Sous-préfet.

Si cette nouvelle s'avérait exacte, le montage prévu avec une société publique locale (S.P.L.) pourrait être mis en œuvre.

Ce revirement semble être dû à la possibilité qu'auraient les communes de CHEVRY, SERGY et CROZET d'acheter en indivision ce bâtiment.

Sur un plan plus pratique, une demande de devis pour l'étanchéité de la terrasse a été faite.

XIV - P.L.U. – POINT DE SITUATION

M. BARBIER fait le compte-rendu du rendez-vous qui a eu lieu avec les représentants de la chambre d'agriculture le 14 février dernier pour un préavis sur le projet de P.L.U.

Les réactions de la chambre d'agriculture sont négatives sur le plan de zonage dans la partie agricole, alors que la classification des zones agricoles en agricole paysager correspond à une demande des services de la Communauté de Communes du Pays de Gex (C.C.P.G.). Les services de la chambre d'agriculture considèrent qu'un tel zonage empêche le développement de l'activité agricole, et ce malgré l'argumentation développée. M. BARBIER explique aussi que des points du règlement sont eux aussi mis en cause (nombre de logements possible en zone agricole, surface...).

La rencontre avec les services de la Direction Départementale des Territoires (D.D.T.) s'est avérée plus fructueuse. Un préavis écrit sera là aussi rédigé par la D.D.T.

XV – RAPPORT DES COMMISSIONS

Communication Culture Scolaire – Mme DONZE :

- Ecole :

- réflexion en cours sur les travaux à mener pour permettre la sécurisation du parking de l'école.
- jeu au sol : un rendez-vous aura lieu le 13 mars pour obtenir un deuxième devis.
- rentrée 2012/2013 : les effectifs sont en cours d'analyse.

- Bibliothèque :

- l'accès à internet est disponible.
- 1 450 livres enregistrés sur les 2 000 que compte le fond.

- Une réunion a eu lieu avec les élus de la commune de Chevry pour faciliter l'intégration des élèves de l'école de musique à la société musicale. Il a été décidé de subventionner les élèves de l'orchestre en leur payant la cotisation du dernier trimestre soit un coût de 90€ par élève pour la commune. Ce montant étant revu chaque année.

- Réunion le 8 mars à 10 h avec les services du C.A.U.E. pour le projet de nouvelle garderie périscolaire.

- Dimanche 18 mars à 11h30 : célébration du cessez le feu de la guerre d'Algérie au Monument aux morts par la F.N.A.C.A.

Commission Environnement – Mme ALLAINGUILLAUME :

Aucune commission ne s'est réunie.

Commission Urbanisme – M. BARBIER :

Permis de construire de février :

- PC M. BERGOZ Julien, 183 Rue du Jura, Création d'un balcon couvert et d'une porte-fenêtre sur la façade ouest, Accordé avec prescriptions le 09/02/2012.

- PC S.C.I. IMPALA, Lieu dit Haré, construction d'un bâtiment agricole pour développer le centre équestre avec 8 box à chevaux, 2 paddocks. Annulé le 03/02/2012.

Déclarations préalables de février:

- DP M. GABRIEL-ROBEZ Christian, 57 Chemin des Longets. Construction d'une piscine hors sol. Tacite au 06/02/2012.

- DP M. BAUMANN Jacques et Mme GAUTHIER Madeleine, Chemin de la Pièce/Chemin de la Côte. Division de parcelles. Tacite au 16/02/2012.

- DP commune de Crozet, 195, Route d'Avouzon – Les Esserts du Marais. Modification d'une ouverture existante par la création d'une porte et d'une fenêtre. Tacite au 19/02/2012.

- DP société CAP INVEST sous couvert de la SCP Dupont Bernard, Chapeaux. Division de propriété. Favorable avec réserves le 16/02/2012.

- DP M. BOUVET Denis, 150, Impasse des Quatre Saisons. Edification d'une clôture. Tacite au 27/02/2012.

- DP UJ André, Pré Mégat – Chemin du Marais. Edification d'une clôture. Tacite au 29/02/2012.

Commission Travaux – M. FOURNIER :

- Aménagement de la « Baguette Magique » : les devis pour la modification de la façade ont été signés (menuiserie aluminium+percement mur).
- Trottoir Chemin des Longets : le réglage a été réalisé, les enrobés seront mis en place sous dix jours.
- Panne de chauffage à l'école : les deux échangeurs neufs devraient être livrés le 10 mars. Un devis pour le remplacement des plaques endommagées du plafond par le dégât des eaux a été sollicité.
- Réseaux : la C.C.P.G. dévoie la colonne d'eau placée sous l'ancienne Route du Col et déplace en conséquence le poteau d'incendie. La société BOUWFONDS MARIGNAN prend en charge le déplacement de la canalisation de gaz située sous son projet.
- Intercommunalité : une commission spéciale a été mise en place au niveau du service eau et assainissement de la C.C.P.G pour la reprise des réseaux privés des lotissements.

XVI – MOTION POUR LA SAUVEGARDE DE LA C.F.G. AU TAUX DE 24% POUR LE DEPARTEMENT DE L'AIN

M. le Maire informe les conseillers que le Conseil Général de la Haute-Savoie mène une action déterminée pour obtenir une nouvelle répartition du montant de la Compensation franco-genevoise entre les départements de l'Ain et de la Haute-Savoie. Pour maintenir la situation actuelle qui établit une répartition à hauteur de 76% pour la Haute-Savoie et 24% pour l'Ain, M. le Maire propose à l'assemblée de prendre une délibération dont il donne lecture pour protéger les intérêts de la commune. Cette délibération a, par ailleurs, déjà fait l'objet d'un vote favorable lors du dernier Conseil Communautaire. Le Conseil, à l'Unanimité, adopte le projet.

XVII – DIVERS

1. Informations diverses :

- Zone de la Vie Chatelme : la société FAMY emprunte la parcelle communale cadastrée section D N°765 pour accéder à son entrepôt. M. le Maire propose d'entrer en discussion avec cette société pour régulariser cette situation en procédant à la vente de cette parcelle de 1 889 m². Le prix reste à définir. Le Conseil mandat M. le Maire pour entamer les négociations avec la société FAMY.
- Séminaire des élus intercommunaux le samedi 03 mars : cette réunion a pour but d'examiner le projet de nouveaux statuts de la C.C.P.G. et la représentativité de chaque commune. M. le Maire informe l'Assemblée que, dans ce cadre, les petites communes se sont regroupées en collectif qui a pour objet de faire des contre-propositions sur des sujets tels que le nombre de représentants de chaque commune, le plan local d'urbanisme intercommunal (P.L.U.) et d'une manière générale sur les nouveaux statuts de la C.C.P.G. qui sont proposés.
- Réunion le lundi 05 mars à 20h à la salle des fêtes : présentation aux riverains concernés des travaux de la tranche 2 d'aménagement de la route de la Télécabine.
- M. le Maire rappelle aux conseillers qu'ils devront se mobiliser les dimanches 22 avril et 6 mai, dates des élections présidentielles, et les dimanches 10 et 17 juin, dates des élections législatives, pour tenir le bureau de vote.
- Petit géant des élus : le 24 mars à 14h à LELEX, les documents pour l'inscription sont disponibles à l'accueil.

Séance levée à 23h30